

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNE DE VAUDREUILLE (31 250).**

Convocation du 28 Mars 2025

*En exercice : 8 membres
Présents : 8 membres
Votants : 8 membres*

L'An Deux Mille Vingt Cinq et le Dix Avril à 20h30,

Le Conseil Municipal de la commune de VAUDREUILLE (31250) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Jean LAGOUTTE, Maire.

Etaient présents : Lilian GARAUD, Véronique HAYANI, Elodie FABRE, Jacqueline BENEZET, Bernard OLIFIRENKO, Jérôme CAMPOS, Corinne MORENO.

Était absent : -----

Corinne MORENO a été élue secrétaire de séance.

Délib 11/2025 : Affectation des résultats

Après avoir examiné le Compte Financier Unique 2024, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte financier unique 2024 de la commune de Vaudreuil fait apparaître :

- **Un excédant de fonctionnement de 26 876.48€**

Le maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 22 934.62 €

B Résultats antérieurs reportés
ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 3 941.86 €

C Résultat à affecter
= A+B (hors restes à réaliser) 26 876.48 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement -7 423.43 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 12 873.00 €

Besoin de financement F =D+E 0.00 €

AFFECTATION = C =G+H 26 876.48 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 26 876.48 €

DEFICIT REPORTÉ D 002 (5) 0.00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITÉ**

Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE l'affectation des résultats 2024 comme présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire,
J. LAGOUTTE

